

Version : 2	Date de version : 30/10/2023	Langue : FR	Lot n° HEPSES	Origine : France
----------------	---------------------------------	----------------	------------------	---------------------

Fiche Technique



Huile essentielle de Pin sylvestre

Conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008 et au règlement cosmétique (CE) n° 1223/2009 et au règlement sur les allergènes alimentaires (CE) n° 1169/2011.

SECTION 1 : Information produit

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	:	Huile essentielle de Pin Sylvestre Nom botanique : Pinus sylvestris Nom INCI : PINUS SYLVESTRIS TWIG LEAF OIL Numéro EINECS : 281-679-2 Numéro CAS : 84012-35-1 Mode d'obtention : Distillation à la vapeur d'eau. Partie utilisée : Rameaux à aiguilles Substance Naturelle Complexe (SNC 100% pure et naturelle). Produit agro-alimentaire issu de l'agriculture biologique certifié par FR- BIO-01.
Lot n°	:	HEPSES

1.2. Renseignements concernant le fournisseur

Fournisseur	:	Nom : SAS GAROMA Rue : Chemin Bel Air Code postal/Ville : 30580 Saint-Just-et-Vacquières Pays : France Téléphone : +33 (0) 9 72 26 06 69 Site web : www.belair.bio Email: contact@belair.bio
-------------	---	--

SECTION 2 : Conservation

Critère	indication
Date de production :	Veillez vous référer au certificat d'analyse du lot mis à votre disposition
Date Limite d'Utilisation (DLU) :	Veillez vous référer au certificat d'analyse du lot mis à votre disposition
Origine :	France
Stockage :	Conserver de préférence, dans des containers fermés bien pleins, à l'abri de la lumière et à température stable et modérée. Manipuler dans un local bien aéré à l'abri de source d'ignition et de chaleur.

SECTION 3: Caractéristiques organoleptiques

Critère	indication
Etat physique :	Liquide fluide
Couleur :	Incolore à jaune pâle
Odeur :	Térébenthinée, montante et citronnée

SECTION 4: Caractéristiques physico-chimiques

Critère	indication
Point éclair :	> 40°C
Densité relative :	0,85 - 0,87
Indice de réfraction à 20°C :	N.D

Pouvoir rotatoire à 20°C :	N.D
Indice d'acide :	N.D
Indice de peroxyde :	N.D

SECTION 5: Principaux composants

Substance	N° CAS	Concentration min (%)	Concentration max (%)
ALPHA-PINENE	80-56-8	37.00	62.00
BETA-PINENE	127-91-3	15.00	41.00
CAMPHENE	79-92-5	0.00	15.00
MYRCENE	123-35-3	0.00	7.00
DELTA3-CARENE	13466-78-9	0.00	7.00
LIMONENE	138-86-3	2.00	7.00
BETA-CARYOPHYLLENE	87-44-5	0.00	4.00
BETA-PHELLANDRENE	555-10-2	0.00	4.00
TRANS-BETA-OCIMENE	3779-61-1	0.00	3.00
ALPHA-BISABOLOL	515-69-5	0.00	2.00
LONGIFOLENE	475-20-7	0.00	0.30
LINALOL	78-70-6	0.00	0.50
METHYLEUGENOL	93-15-2	0.00	0.025
CARVONE	99-49-0	0.00	0.20
ALPHA-CEDRENE	469-61-4	0.00	0.10
ESTRAGOL	140-67-0	0.00	0.10
2,4-DECADIENAL	2363-88-4	0.00	0.05
GERANIOL	106-24-1	0.00	0.05

SECTION 6: Identification des dangers

6.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Mentions de danger (H)
Flam. Liq. 3 H226	Liquide et vapeurs inflammables.
Tox aiguë. 4 H302	Nocif en cas d'ingestion
Aspic. Tox. 1 H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Peau Irrit. 2 H315	Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1B H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Eye Irrit. 2 H319	Provoque une sévère irritation des yeux
Aquatique Acute 1 H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatique Chronique 1 H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

6.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger	
Mention d'avertissement	Danger
Identificateurs du produit	-
Mentions de danger	H226 - Liquide et vapeurs inflammables. H302 - Nocif en cas d'ingestion H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Informations supplémentaires sur les dangers (UE)	-
Mises en garde - Généralités	-

Mises en garde - Prévention

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Mises en garde - Réponse

P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Mises en garde - Stockage

-

Mises en garde - Élimination

-

Contient: (S)-p-mentha-1,8-diene, delta-cadinene, (R)-p-mentha-1,8-diene, (Z)-3,7-dimethylocta-1,3,6,-triene

6.3. Autres dangers

Pas de données disponibles

SECTION 7: Informations relatives au transport

	Transport terrestre (ADR/RID)	Transport fluvial (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU	1197	1197	1197	1197
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	EXTRAITS LIQUIDES POUR AROMATISER	EXTRAITS LIQUIDES POUR AROMATISER	EXTRAITS LIQUIDES POUR AROMATISER	EXTRAITS LIQUIDES POUR AROMATISER
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Classe ou division	3	3	3	3
Étiquette (s) de danger				
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III	III

SECTION 8 : Conformité au règlement sur les cosmétiques EC 1223/2009

Annexe II - Substances interdites dans les produits cosmétiques

Aucune substance interdite.

Annexe III - Substances que les produits cosmétiques ne doivent pas contenir en dehors des restrictions prévues

Substance	N° CAS	Annexe III	Concentration dans l'huile essentielle (%)	
LIMONENE	138-86-3	Substances que les produits cosmétiques ne doivent pas contenir en dehors des restrictions prévues	7.00	%
LINALOL	78-70-6		0.50	%
METHYLEUGENOL	93-15-2		0.025	%
GERANIOL	106-24-1		0.05	%

Annexe IV - Colorants autorisés dans les produits cosmétiques

Aucun colorant utilisé.

Annexe V - Agents de conservation autorisés dans les produits cosmétiques

Aucun agent de conservation utilisé.

Annexe VI - Filtres UV autorisés dans les produits cosmétiques

Aucun filtre UV utilisé.

SECTION 9 : Conformité au règlement sur les allergènes alimentaires EC 1169/2011

La société GAROMA SAS déclare par la présente que le produit susmentionné ne contient aucun ingrédient reconnu comme allergène alimentaire au sens du règlement (UE) n ° 1169/2011.